

Equipe de sécurité incendie en ERP et exclusivité de missions SSIAP

Type d'établissement	Catégorie et/ou établissements	Type de surveillance	Exclusivité de mission	Possibilité de cumulé sécurité incendie et sûreté ?
J Structures d'accueil pour personnes âgées et personnes handicapées	1 à 4	employés spécialement désignés et entraînés	NON	OUI
L Salles à usage d'audition, de conférences, de réunions, de spectacles, ou à usages multiples	Organisation du service de sécurité incendie dans les salles de spectacles			
	1re catégorie de plus de 3 000 personnes.	2 SSIAP 1 + 1 SSIAP 2	Cf MS 46: 1 SSIAP2 + 1 SSIAP 1 exclusivement affectés à la sécurité incendie. Le 2ème agent SSIAP peut-être affectés à des tâches de maintenance technique	NON
	<i>SERVICE DE REPRÉSENTATION qui vient en complément du service de sécurité incendie.</i>	1 SSIAP 2 et 2 SSIAP 1 majorés d'un SSIAP 1 à partir de 6 000 personnes par fraction supplémentaire de 3 000 personnes.	Tous affectées exclusivement à la sécurité incendie.	NON
	1re catégorie de 1 501 à 3 000 personnes.	2 SSIAP 1 + 1 SSIAP 2	Ils peuvent être tous affectées à d'autres tâches	OUI
	<i>SERVICE DE REPRÉSENTATION qui vient en complément du service de sécurité incendie.</i>	1 SSIAP 1	Affectée exclusivement à la sécurité incendie.	NON
	2 ^e catégorie avec espace scénique intégré ou adossé et décors de catégorie M2, ou classés C-s2, d0 ou bois classé M3.	1 SSIAP 1 + 2 personnes désignées	Le SSIAP 1: Exclusivité de mission SSIAP Les 2 personnes désignées: Ils peuvent être affectées à d'autres tâches	NON pour le SSIAP 1 OUI pour les personnes désignées
	<i>SERVICE DE REPRÉSENTATION qui vient en complément du service de sécurité incendie.</i>	1 SSIAP 1	Affectée exclusivement à la sécurité incendie.	NON
	3e et 4e catégories avec espace scénique intégré ou adossé et décors de catégorie M2, ou classés C-s2, d0 ou bois classé M3.	2 personnes désignées	Ils peuvent être tous affectées à d'autres tâches	OUI
	<i>SERVICE DE REPRÉSENTATION qui vient en complément du service de sécurité incendie.</i>	1 SSIAP 1	Affectée exclusivement à la sécurité incendie.	NON
	Autres établissements.	1 personne désignée	Elles peut être affectée à d'autres tâches	OUI
	Organisation du service de sécurité incendie dans les salles de projection			
	1 ^{re} catégorie de plus de 3 000 personnes.	2 SSIAP 1 + 1 SSIAP 2	Le SSIAP 2: Exclusivité de mission SSIAP Les 2 SSIAP 1: Ils peuvent être affectées à d'autres tâches	NON pour le SSIAP 2 OUI pour les SSIAP 1
	1re catégorie.	Au moins 2 personnes désignées	Ils peuvent être tous affectées à d'autres tâches	OUI
	Autres établissements.	1 personne désignée	Elles peut être affectée à d'autres tâches	OUI
	Organisation du service de sécurité incendie dans les autres établissements de type L			
	1 ^{re} catégorie de plus de 3 000 personnes.	2 SSIAP 1 + 1 SSIAP 2	Cf MS 46: 1 SSIAP2 + 1 SSIAP 1 exclusivement affectés à la sécurité incendie. Le 2ème agent SSIAP peut-être affectés à des tâches de maintenance technique	NON
	1re catégorie.	2 SSIAP 1 + 1 SSIAP 2	Ils peuvent être tous affectées à d'autres tâches	OUI
Autres établissements.	1 personne désignée	Elles peut être affectée à d'autres tâches	OUI	

Equipe de sécurité incendie en ERP et exclusivité de missions SSIAP

M Magasins de vente, centres commerciaux	établissements comportant un ou deux niveaux de vente, dont un rez-de-chaussée, où l'effectif du public reçu est supérieur à 6 000 personnes	2 SSIAP 1 + 1 SSIAP 2 <i>(Le nombre de SSIAP 1 doit être majoré d'une unité à partir de 6 000 personnes par fraction supplémentaire de 3 000 personnes.)</i>	Cf MS 46: 1 SSIAP2 + 1 SSIAP 1 exclusivement affectés à la sécurité incendie. Les autres agents SSIAP peuvent-être affectés à des tâches de maintenance technique	NON
	établissements comportant plus de deux niveaux de vente où l'effectif du public reçu est supérieur à 4 000 personnes	2 SSIAP 1 + 1 SSIAP 2 <i>(Le nombre de SSIAP 1 doit être majoré d'une unité à partir de 6 000 personnes par fraction supplémentaire de 3 000 personnes.)</i>	Cf MS 46: 1 SSIAP2 + 1 SSIAP 1 exclusivement affectés à la sécurité incendie. Les autres agents SSIAP peuvent-être affectés à des tâches de maintenance technique	NON
S Bibliothèques, centres de documentation et de consultation d'archives	Établissements de 1re catégorie pouvant recevoir plus de 3 000 personnes	2 SSIAP 1 + 1 SSIAP 2	Cf MS 46: 1 SSIAP2 + 1 SSIAP 1 exclusivement affectés à la sécurité incendie. Le 2ème agent SSIAP 1 peut-être affectés à des tâches de maintenance technique	NON
	Autres établissements de 1re catégorie	2 SSIAP 1 + 1 SSIAP 2	Ils peuvent être tous affectées à des tâches technique	NON
	établissements de 2e catégorie	3 personnes désignées	Ils peuvent être tous affectées à d'autres tâches	OUI
T Salles d'expositions	Établissements comportant un ou deux niveaux accessibles au public + effectif est supérieur à 10 000 personnes	4 SSIAP 1 + 1 SSIAP 2	Cf MS 46: 1 SSIAP2 + 1 SSIAP 1 exclusivement affectés à la sécurité incendie. Les autres agents SSIAP peuvent-être affectés à des tâches de maintenance technique	NON
	Établissements comportant un ou deux niveaux accessibles au public + effectif est supérieur à 6 000 personnes	3 SSIAP 1 + 1 SSIAP 2	Cf MS 46: 1 SSIAP2 + 1 SSIAP 1 exclusivement affectés à la sécurité incendie. Les autres agents SSIAP peuvent-être affectés à des tâches de maintenance technique	NON
	Établissements comportant plus de deux niveaux accessibles au public + effectif est supérieur à 4 000 personnes	3 SSIAP 1 + 1 SSIAP 2 <i>(+ 1 agent supplémentaire par fraction de 3 000 personnes au-delà de 6 000, avec un maximum de deux agents par niveau)</i>	Cf MS 46: 1 SSIAP2 + 1 SSIAP 1 exclusivement affectés à la sécurité incendie. Les autres agents SSIAP peuvent-être affectés à des tâches de maintenance technique	NON
U Établissements de soins	établissements classés en 1re catégorie	2 SSIAP 1 + 1 SSIAP 2	Cf MS 46: 1 SSIAP2 + 1 SSIAP 1 exclusivement affectés à la sécurité incendie. Le 2ème agent SSIAP peut-être affectés à des tâches de maintenance technique	NON
		1 SSIAP 3	Le service de sécurité incendie doit être placé, sous la direction d'un SSIAP 3 spécifiquement affecté à cette tâche	NON
	établissements de 2e catégorie	3 personnes désignées	Ils peuvent être tous affectées à d'autres tâches. L'employé chargé de surveiller le SSI devra être titulaire du SSIAP 1	OUI
	les autres établissements	1 personne désignée	Elles peut être affectée à d'autres tâches	OUI
CTS Chapiteaux, tentes et structures	Établissements recevant plus de 2 500 personnes et comportant un espace scénique	3 SSIAP 1	Ils peuvent être tous affectées à d'autres tâches	OUI
	Établissements recevant plus de 2 500 personnes	2 SSIAP 1	Ils peuvent être tous affectées à d'autres tâches	OUI
	Établissements recevant 2 500 personnes au plus	Par au moins 2 personnes désignées OU 1 à 2 SSIAP 1	Ils peuvent être tous affectées à d'autres tâches	OUI

Equipe de sécurité incendie en ERP et exclusivité de missions SSIAP

SG Structures gonflables	établissements de 1re catégorie	2 SSIAP 1 + 1 SSIAP 2	Cf MS 46: 1 SSIAP2 + 1 SSIAP 1 exclusivement affectés à la sécurité incendie. Le 2ème agent SSIAP peut-être affectés à des tâches de maintenance technique	NON
PS Parc de stationnement	Si la capacité totale des parcs surveillés est supérieure à 3 000 véhicules	1 SSIAP 2 + 1 personnes désignées	Ils peuvent être tous affectées à d'autres tâches	OUI
GA gares accessibles au public	Surveillance des gares ne faisant pas l'objet d'une surveillance centralisée de la sécurité incendie et de 1ère catégorie			
	gare souterraine ou partie souterraine d'une gare mixte dont le niveau le plus bas accessible au public est situé à une profondeur supérieure à 6 mètres par rapport au niveau de référence	2 SSIAP 1 + 1 SSIAP 2	Le SSIAP 2 + 1 SSIAP 1: Exclusivité de mission SSIAP Les autres SSIAP 1: Ils peuvent être affectées à d'autres tâches	NON pour le SSIAP 2 + 1 SSIAP 1 OUI pour les autres SSIAP 1
	établissement implanté sur un site comportant un (ou plusieurs) autre(s) établissement(s) de type GA contigu(s) ou superposé(s), relié(s) à celui-ci sans condition particulière d'isolement	2 SSIAP 1 + 1 SSIAP 2	Le SSIAP 2 + 1 SSIAP 1: Exclusivité de mission SSIAP Les autres SSIAP 1: Ils peuvent être affectées à d'autres tâches	NON pour le SSIAP 2 + 1 SSIAP 1 OUI pour les autres SSIAP 1
	gare complexe telle que définie au paragraphe 3.1.3	2 SSIAP 1 + 1 SSIAP 2	Le SSIAP 2 + 1 SSIAP 1: Exclusivité de mission SSIAP Les autres SSIAP 1: Ils peuvent être affectées à d'autres tâches	NON pour le SSIAP 2 + 1 SSIAP 1 OUI pour les autres SSIAP 1
	les autres gares	1 personne désignée	Elles peut être affectée à d'autres tâches	OUI
	Surveillance des gares faisant l'objet d'une surveillance centralisée de la sécurité incendie			
			1 SSIAP 2	Ils peuvent être tous affectées à d'autres tâches
N o P R V W X Y PA OA REF EF	1 à 4	employés spécialement désignés et entraînés <i>(possibilités que la CCDSA impose une équipe SSIAP selon le site - voir au cas par cas)</i>	NON	OUI